



## ANDRÉ BERGERON

André Bergeron est né en 1922 à Suarce, Territoire de Belfort. Fils de cheminot, apprenti imprimeur, syndiqué dès 1936, il devient conducteur typographe et participe, en mai 1936, aux grèves qui marquent l'arrivée au pouvoir du Front populaire. Il est membre de la section SFIO de Belfort (1945-1946). Il délaisse ses activités au Parti Socialiste pour se consacrer au syndicalisme, qu'il veut indépendant de tout mouvement politique.

En 1946, André Bergeron est élu secrétaire général du syndicat typographique Confédération générale du travail de Belfort. Il rejoint Léon Jouhaux et Robert Bothereau dans le groupe des Amis de Force ouvrière, en opposition à la prise en main de la confédération par les communistes. Il est secrétaire général du groupe Force Ouvrière en 1946. En 1947, lors de la troisième scission, il devient secrétaire permanent de l'union départementale des syndicats CGTFO du Territoire de Belfort et de la Fédération CGTFO du Livre en 1948.

Dans son livre « Lettre ouverte à un syndiqué » (éditions Albin Michel, page 44 et 45), André Bergeron nous fait part de ce qui a motivé son engagement dans l'organisation syndicale :

« En septembre 1945, j'ai été élu secrétaire du syndicat des typographes CGT de Belfort. Militant à l'Union Départementale, je ne pouvais que constater la montée de l'emprise communiste sur l'organisation. C'est pourquoi, en 1946, nous avons à quelques-uns, comme partout ailleurs, constitué un groupe des amis de Force Ouvrière pour lutter contre la politisation de la CGT. J'en devins le responsable. Nos efforts étant demeurés vains, nous avons dû, en décembre 1947, quitter la CGT. Pour assurer la survie du syndicalisme libre, nous avons créé Force Ouvrière ».





Par la suite, André Bergeron devient : délégué régional de la CGTFO et membre de la commission exécutive en 1950, entre au Bureau Confédéral en 1956. Il fut élu secrétaire général de la Confédération générale du travail Force ouvrière en novembre 1963. Promoteur de l'indépendance syndicale et de la pratique contractuelle, il reste en poste jusqu'au 4 février 1989. Il est vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres et membre du comité exécutif de la Fédération graphique internationale en 1957.

En 1958, Bergeron conduit la délégation Force Ouvrière dans les négociations sur la création de l'assurance-chômage. Il est un des créateurs de l'UNEDIC et son premier Président et vice-président en alternance, tous les deux ans, du conseil d'administration, de 1958 à 1990.

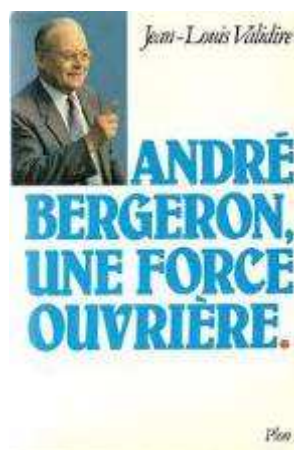


En 1968, il participe aux accords de Grenelle qui prévoient des augmentations générales des salaires et du Salaire Minimum, la réduction du temps de travail, le renforcement du droit syndical dans les entreprises avec la loi du 27 décembre et ses prolongements.

En 1970 Force Ouvrière négocie avec le patronat l'accord interprofessionnel sur la formation et le droit au congé individuel pour les salariés.

Bergeron venait souvent pour présider les premiers Mai, organisés avec nos camarades de l'Union Générale des Travailleurs espagnol exilés à Toulouse durant la dictature franquiste.

Il participait également, aux meetings de rentrée, regroupant parfois plus de deux mille militants venus des quatre coins de Midi-Pyrénées.



Jean-Louis Validire, journaliste, lui a consacré un livre en 1984 : « André Bergeron, une Force Ouvrière ».

**Extrait** : « Depuis bientôt cinquante ans, du Front populaire à nos jours, Force Ouvrière mène un combat permanent pour la défense des intérêts des travailleurs et contre les ingérences des partis politiques dans l'univers syndical. A sa tête, un homme calme mais ferme dans ses convictions et dans ses interventions, un homme dont chacun connaît le visage : André Bergeron ». Membre des Jeunesses socialistes en 1936, il est aujourd'hui le secrétaire général de cette centrale qui sous sa direction, est devenue la deuxième organisation syndicale française avec plus d'un million d'adhérents » (certes aujourd'hui, l'ensemble des organisations syndicales ont vues une baisse de leurs effectifs et la faible participation aux élections prud'homales de 2008 doit nous interpeller ; mais au cours de la longue histoire du mouvement syndical, il y eut des variations dans le niveau des effectifs des adhérents).



Un rappel Historique au travers de la Presse locale : Si la Constitution de 1946 reconnaît le droit syndical et le droit de grève et pose le principe de la Sécurité Sociale, pour autant elle reste muette sur la libre négociation des salaires.

Force Ouvrière lancera une grève générale le 25 novembre 1949 pour obtenir le droit de négociation.

A Toulouse La Dépêche du Midi du samedi 19 novembre 1949, titre en première page : « Les Syndicats Communistes abattent leur jeu » « La contre-offensive du 25 novembre annoncent-ils, sera dirigée contre Force Ouvrière ».

Bon gré mal gré , les autres organisations syndicales se rallieront . Cette grève, largement suivie, aboutira à l'application de la loi du 11 février 1950 sur les Conventions Collectives et la création d'un salaire minimum garanti.

André Bergeron, négociateur hors pair, se fera l'ardant défenseur de la négociation contractuelle. Il sera l'interlocuteur reconnu et apprécié des Présidents de la République de De Gaulle à Mitterrand , comme des Premiers Ministres qui se sont succédés durant la période où il fut à la tête de l'Organisation Syndicale.

Georges Portalès Toulouse le 2 novembre 2010



### Publications d'André Bergeron :

- Mémoires, Éditions du Rocher, 2002
- C'est ainsi, 1999
- Je revendique le bon sens, 1996
- Tant qu'il y aura du grain à moudre, Robert Laffont, 1988
- Quinze cents jours, 1984
- Ma route et mes combats, Ramsay, 1976
- Force ouvrière, lettre ouverte à un syndiqué, 1975

